

Communauté de Communes de Nozay



Maison des services intercommunaux
9 rue de l'Eglise
44 170 NOZAY
02 40 79 51 51
accueil@cc-nozay.fr

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Élaboration d'un schéma directeur tel que prévu aux articles L.122-1 à L.122-6 du code de l'urbanisme, de schémas de secteur, et schéma de cohérence territoriale.
 - o Aménagement rural, notamment en favorisant par des études l'aménagement rural des communes membres.
 - o La Communauté de communes est autorisée à mettre en œuvre des procédures de ZAC d'intérêt communautaire dans l'ensemble des communes membres.
 - o Sont d'intérêt communautaire, les ZAC destinées à l'aménagement des zones d'activité et celles servant à la mise en œuvre des mesures en faveur du logement arrêtées dans le cadre de la compétence précisée au paragraphe 8.2 groupe 3.
- Accueil des gens du voyage
 - o Étude de faisabilité visant à créer et à gérer un site d'accueil intercommunal pour nomades et gens du voyage puis réalisation du site d'accueil (équipement, sanitaires et assainissement), entretien et gestion.

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Politique du logement d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
 - o Élaboration des Plans Locaux de l'Habitat prévus aux articles L 302 à L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
 - o Mise en place d'un Observatoire de l'Habitat.
 - o Opération d'achat, de construction ou de réhabilitation de logements et de gestion pour répondre à un besoin directement lié à l'accueil d'entreprises dans les zones d'activité intercommunales ou d'entreprises pour lesquelles la communauté de Communes a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'installation dans le cadre de l'exercice de sa compétence.
 - o Opération d'achat, de construction ou de réhabilitation et de gestion de logements, vente de terrains et d'immeubles inscrits aux programmes locaux de l'Habitat et aux opérations d'amélioration de l'habitat.
 - o Soutien technique et financier à des opérations de création ou de gestion d'équipements dont le rayonnement intercommunal sur tout ou partie du territoire, permet le développement d'initiatives nouvelles en faveur de l'habitat et renforce l'identité du territoire.
 - o Toutes opérations relatives à l'hébergement à vocation touristique inscrites au plan directeur

OBSERVATIONS

Le PLH de la Communauté de communes a été approuvé le 15 janvier 2014 pour la période 2013-2019. Suite à celui-ci, il a été décidé de ne pas se lancer sur la réalisation d'un nouveau PLH.

La communauté de communes a lancé en 2019 le premier Réinventer Rural : un projet d'habitat multisites et innovant. Il s'agit d'une démarche territoriale visant à proposer de nouvelles manières d'habiter sur des terrains constructibles des sept communes de la Communauté de Communes de Nozay.

Cet appel à projets sur les nouvelles formes d'habiter en milieu rural cible plusieurs acteurs : les citoyens, les architectes, les aménageurs, les promoteurs, les constructeurs et les bailleurs.

En 2020 a été lancée la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui sera opposable normalement à l'été 2025.

Fin 2023, une étude pré-opérationnelle OPAH a débutée afin d'aller + loin dans l'accompagnement des ménages et la réhabilitation du parc de logement.

Les évolutions réglementaires et la mise en place des futurs Pactes Territoriaux ont retardé la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH, qui doit intervenir à l'été 2025.

